

Date de la convocation :

17 septembre 2015

Date d'affichage :

25 septembre 2015

Objet :

Convention avec l'état pour la
cession gratuite de la sirène

Membres en exercice :	19
Présents :	12
Votants :	17
Absents :	7
VOTES :	
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Séance du **24 septembre 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Christiane BEY, Maire.

Présents : Mmes et Ms MATHIEU F. – EON A.M.. – POIRRIER C. – ANDING M. – DESHAYES J. – CHAPPUIS I. – VANCON P. – OUGIER N. – BIGEY R. -. – ROUSSEL A. – LARROQUE D.

Absents : BERTRAND G. – GROSJEAN A.- GALMICHE N - OLLMANN S. – OSTER C. – CUELHE S. – ROSE G. –

Pouvoirs : BERTRAND G. à OUGIER N. – GROSJEAN A. à BEY C. – GALMICHE N. à MATHIEU F. – OLLMANN S. à EON A.M. – CUELHE S. à LARROQUE D.

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du démantèlement par l'état du Réseau National d'Alerte (RNA), il est proposé à la commune une cession gratuite de la sirène.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la cession gratuite de la sirène.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Christiane BEY**